

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE

**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

TOME V.

V. 5-6  
1849-50



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE, D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELAINE.

1850

## NOUVEAU TRIENS DE HUY.



M. Lelewel a proposé d'attribuer à *Cayeux* ou *Eu*, dans le pays de *Caux*, les triens mérovingiens de **CHOAE**, **CHOE** (voyez la *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 80). M. Voillemier, de Senlis, assigna ces monnaies et un sol d'or unique qu'il possède, à la même localité; mais cette attribution souleva des réclamations. M. Combrouse maintint néanmoins cette interprétation.

Depuis les publications de ces savants numismates, j'ai trouvé successivement plusieurs triens de **CHOE**, dont deux à Huy même; j'en ai vu un autre chez M. le vicomte de Baré, commissaire de district à Huy, trouvé également près de cette ville; enfin j'en connaissais un exemplaire provenant d'un bijoutier de Namur et plusieurs autres, conservés dans des collections du pays (\*). Ces circonstances ne pouvaient passer inaperçues, d'autant moins que ces monnaies ont rarement été retrouvées en France. L'établissement de divers ateliers monétaires, sous les rois mérovingiens et

(\* ) M. le comte de Robiano en possède un trouvé à Tirlemont, et dont voici la description :

Av. LANDETI ILVS. Profil droit.

Rev. MONETARIV. CHOE. Croix sur un globe; à droite un C renversé.

carlovingiens, le long de la Meuse, à Maestricht (1), à Visè, à Namur, à Dinant et à Ciney, m'autorisaient donc à chercher dans ces environs une localité dans l'appellation et l'importance de laquelle je pourrais réunir les conditions nécessaires pour lui attribuer ces pièces. La ville de Huy me vint aussitôt à l'idée. En effet, la lettre C qui commence le nom de CHOË me paraissait un obstacle peu sérieux, puisque cette lettre, ainsi placée, est souvent surabondamment employée. MM. Lelewel et Combrouse, en attribuant ces triens à *Eu*, ne tenaient également aucun compte de cette lettre; et quant au second point, j'observerai que l'antiquité de la ville de Huy est d'une notoriété incontestable; un chroniqueur du x<sup>e</sup> siècle en fait même remonter la fondation à Antonin le Pieux.

Je communiquai ces impressions à M. Voillemier, à qui j'avais récemment cédé les deux triens de CHOË que j'avais acquis chez un bijoutier de Huy. Déjà on avait abandonné l'attribution de ces triens, faite précédemment à *Coye-en-*

(1) M. DE LONGPÉRIER, dans sa *Notice des monnaies françaises*, etc., 1848, p. 70, combat, par de bonnes raisons, l'attribution à *Quentovic* des deniers portant VVICCO FIT. C'est sans doute à contre-cœur qu'il dépossède son pays de plusieurs variétés du triens au nom de VVIC; mais si sa qualité de Français ne laisse pas prise à suspicion, l'autorité du savant numismate est un motif de plus pour accepter, avec reconnaissance je dirai, la nouvelle attribution qu'il donne à ces monnaies; il termine ainsi : « Il y a, « vis-à-vis de Maestricht, sur la rive occidentale de la Meuse, un lieu « fortifié nommé *Wyck*, qui appartenait au duché de Limbourg, et dont « l'existence, dès le temps de Charlemagne, est attestée par un passage « d'Éginhard. C'est à ce *Wyck* que conviennent, suivant moi, les tiers « de sol à la légende VVICCO FIT, légende dans laquelle le double C « s'explique ainsi par l'influence germanique. »

*Servais*, pour les donner ensuite à *Cayeux* ou *Eu*. Ce fait justifiait assez une prudente circonspection de la part de M. Voillemier qui témoigna peu d'empressement à accepter une nouvelle attribution.

Peu de temps après, j'eus le bonheur de rencontrer un nouveau triens portant la légende CHOIV.FIT ; c'est encore à Huy que je fis cette précieuse découverte. L'analogie de cette légende est frappante avec le mot latin HOIVM. Je fis connaître aussitôt ma nouvelle trouvaille à M. Voillemier que je finis par convertir tout de bon à mon opinion (1).

C'est ce nouveau triens CHOIV qui décida mon savant confrère de Senlis à publier, dans la *Revue française*, une notice sur les triens de CHOE; voyez *Revue Numismatique française*, 1846, p. 90, dans laquelle il propose l'attribution de ces pièces à Huy. La planche correspondante, n° VI, donne un sol d'or et dix tiers de sol variés de cet atelier monétaire, la plupart tirés du riche cabinet de l'auteur.

M. Voillemier fait d'abord l'histoire de la ville de Huy, dont il constate surtout l'antiquité; puis il discute les points de la linguistique au point de vue des modifications qui peuvent être survenues dans la prononciation et l'écriture du nom de cette ville; enfin, s'appuyant sur l'opinion de notre vénérable maître Lelewel, il dit : « Quant à la lettre C  
« placée au commencement de ce nom, elle paraît n'avoir  
« d'autre emploi que de modifier la prononciation de la lettre  
« suivante, comme nous en connaissons bien des exem-

(1) Voir l'article sur les ateliers monétaires des Mérovingiens, Carolingiens et empereurs en Belgique, t. IV, p. 545 de la *Revue de la num. belge*.

« ples. » J'ajouterai ici que les habitants de ce pays aspirent la lettre *H* avec tant de force, qu'ils prononcent à peu près *Ghui*. Toutefois cette nouvelle attribution, bien que fortement appuyée, n'était donnée que sous forme de *proposition*. Après avoir décrit le triens n° 2, M. Voillemier revient de nouveau à la lettre *C* qui commence le mot *CHOE*; elle lui paraît une lettre parasite : « ce qui est certain, dit-il, « c'est qu'on n'a pas encore rencontré le nom latin de Huy « écrit par un *C* ou un *K*. » Ces conjectures sont complètement confirmées, je pense, et je me crois en mesure de lever tout doute à l'égard de l'attribution à la ville de Huy des monnaies mérovingiennes de *CHOE*, par la découverte que je viens de faire, à Liège, d'un nouveau triens dont je donne la gravure en tête de cette notice, et dont voici la description :

*Av.* HOE FT. Tête barbare à droite ;

*Rev.* BETO PAFITIA. Croix posée sur une sorte d'autel dans le centre duquel un globe. Faut-il lire PALITIA pour Palatina (moneta)? — car la troisième lettre de ce mot paraît un L renversé — je n'en sais rien ; le beau sol d'or et le grand nombre de triens variés frappés à Huy, indiquent, ce me semble, un atelier monétaire d'une grande importance, et on ne devrait certes pas s'étonner que les rois mérovingiens eussent possédé un pied-à-terre à Huy, si pas un palais.

Les ateliers monétaires des villes longeant la Meuse, paraissent avoir perdu leur splendeur sous les rois carlovingiens : les deniers de Maestricht, Visé, Namur et Dinant, sont d'une rareté déplorable, et je n'en connais pas pour ces localités frappés par les empereurs d'Allemagne leurs suc-

cesseurs. Les rois carlovingiens ont continué de battre monnaie à Huy : on connaît une obole de Charles le Chauve ; j'ai vu l'an dernier, chez M. Rousseau à Paris, un superbe denier de Charles le Simple portant, d'un côté, le monogramme carlovingien, et de l'autre la légende IN VICO HOIO ; ce précieux denier appartient aujourd'hui à M. Serure. Après le démembrement de l'empire carlovingien, les rois de Germanie ont imprimé de nouveau une grande activité à l'atelier de Huy, dont nous connaissons bon nombre de deniers (1), et les évêques de Liège, dès qu'ils eurent obtenu leurs privilèges monétaires, en ont usé largement dans cette ville (2).

Enfin, il me paraît évident que la ville de Huy peut définitivement revendiquer les monnaies mérovingiennes qui font l'objet de cette petite notice, sans crainte de se voir encore troublée dans la possession de ces précieux monuments.

Puisse une main courageuse et habile entreprendre la publication de l'histoire monétaire du pays et de l'évêché de Liège ! La Numismatique liégeoise est, sans contredit, une des plus importantes de nos anciennes provinces, envisagée

(1) En 1842, la *Revue numismatique* de Berlin, 4<sup>e</sup> cahier, page 345, publia dix deniers, inédits, frappés à Huy, dont huit au nom des empereurs ou rois Otthon, Henri et Conrad. Voir aussi la *Revue belge*, t. 1<sup>er</sup>, t. IV, p. 547, et le travail de M. Cappe sur les monnaies impériales.

(2) M. De Lafontaine, ancien gouverneur du grand-duché de Luxembourg, met dans ce moment la dernière main à un travail qui sera publié, sur une récente trouvaille de deniers liégeois du XII<sup>e</sup> siècle, faite dans le Luxembourg belge ; ce précieux dépôt signale encore plusieurs deniers épiscopaux, inédits, frappés à Huy.

au point de vue de l'histoire si intéressante de ce pays, comme au point de vue de la science numismatique elle-même. Il n'est pas de suite aussi riche en monuments monétaires que la suite liégeoise, qui laisse à peine quelques interruptions dans le classement de ses matériaux, depuis les rois mérovingiens jusqu'à la révolution française.

Je me permettrai de faire connaître ici un denier de Charlemagne, frappé à Liège, à ceux des lecteurs de la Revue qui ignorent une récente production du savant numismate de Longpérier <sup>(1)</sup>. M. Hénaux, dans ses savantes élucubrations sur l'histoire monétaire de Liège, publiées en 1844, p. 16 et 17, cite substantiellement les anciens chroniqueurs qui, se faisant l'écho des traditions, attribuent un atelier monétaire à Liège du temps de saint Hubert : « Si, dit-il, le témoignage de nos chroniqueurs « est ici sujet à caution, c'est bien certainement parce qu'il « n'existe point de monuments monétaires datant de saint « Hubert ou de ses successeurs immédiats. » Puis M. Hénaux, réfutant cet argument avec raison, ajoute : « Du « temps de saint Hubert, disons-nous, Liège a pu battre mon- « naie. » Cette conjecture s'est vérifiée depuis. M. Adrien de Longpérier, un des numismates les plus éclairés de la France, vient de publier une description, avec indications historiques et géographiques, des monnaies françaises composant la collection de M. Rousseau, dont la bibliothèque nationale a fait depuis peu l'acquisition. Sous le n° 255 se trouve décrit un denier de Charlemagne, évidemment frappé à Liège :

(1) Voir la *Revue de la num. belge*, t. IV, p. 550, où se trouve la description de cette monnaie et où il est parlé de cette publication.

Av. CAROLVS, en deux lignes ;

Rev. LEODICO en deux lignes ; *denier d'argent* ; poids 0.97 grammes. M. de Longpérier fait suivre la description de ce curieux denier de cette observation : « Quoique Liège  
« fût devenu le siège d'un évêché en 710, on ne connaissait  
« jusqu'à présent, de cette ville, aucune monnaie aussi  
« ancienne que le denier dont on vient de lire la descrip-  
« tion. Les biographes de Charlemagne rapportent qu'en  
« 769, il célébra la pâque *in Leodico vico publico* <sup>(1)</sup>, ce  
« qui fait voir qu'il existait en ce lieu une résidence appar-  
« tenant au fisc. »

Sous le n° 556, M. de Longpérier décrit un denier de *Liège* frappé par Charles le Chauve.

DE COSTER.

(1) On trouve dans les *Gesta pontificum leodiensium*, t. I<sup>er</sup>, p. 122 :  
« *Passus est beatus Lambertus in vico LEODICO cum suis sociis, decima  
quinta kal., etc.* »

---